

Agissons maintenant!

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des électeurs et électrices, des militants et militantes qui ont permis un renforcement du Parti Ouvrier et Populaire au niveau communal. Avec des candidats convaincus et combattifs, le littoral neuchâtelais devrait suivre prochainement ce mouvement.

Dans les faits, les défis qui attendent la société et le canton sont nombreux. En premier lieu : le chômage. Émanation de l'ONU, le Bureau international du travail (BIT) a clairement relevé ce que les Associations de défenses des chômeurs et le POP dénoncent depuis de nombreuses années : le taux de chômage suisse, et par là même neuchâtelais, est artificiellement diminué. Tare de nos sociétés modernes, le chômage doit être la priorité première.

En second lieu : les finances cantonales. La diminution par deux du taux d'impôt des personnes morales a contribué à causer, entre 2014 et 2015, une perte fiscale de plus de 46 millions pour le canton ! Bien qu'amointrie par un transfert de points d'impôts des communes à l'État, cette perte équivaut, proportionnellement, à un record national.

Effets collatéraux : le travail devient progressivement toujours plus taxé par rapport au capital. Ainsi, en 2014, la part de la charge fiscale portée par les travailleurs représentait environ 75% contre 25% par les entreprises. En 2015, la première était passée à plus de 80%. Cette tendance se renforcera avec la péjoration conjoncturelle.

Au niveau des personnes physiques, les inégalités se renforcent également. Contrairement à l'immense majorité de la population, qui ont vu leur situation stagner, voire se péjorer, les personnes les plus riches se sont considérablement enrichies ces dernières années. Dans notre canton, selon les statistiques officielles, la richesse des millionnaires (fortune imposable) a passé de 6,5 milliards à 7,7 milliards de francs, soit une hausse de 1,2 milliard de francs (exactement 1238 millions de francs), entre 2008 et 2013, ce qui représente 247 millions de francs par an.

Bref, à l'instar de l'évolution du chômage, du nombre de millionnaires ou des cadeaux fiscaux octroyés aux entreprises, cette opacité et ces dérèglements

doivent cesser. Le rétablissement des finances et la solidarité cantonale passent nécessairement par l'application du principe de transparence et par une fiscalité équilibrée.

Dans cet optique, un projet de loi POP a été déposé au Grand Conseil permettant un assainissement des finances cantonales, une meilleure justice fiscale et par la même, une meilleure justice sociale. Pour un millionnaire, la hausse du barème proposée représenterait une augmentation annuelle d'impôt (canton et commune) de moins de 1000 francs, soit environ la moitié de la somme retirée aux jeunes bénéficiant de l'aide sociale. Les gens fortunés participent certes de façon importante aux rentrées fiscales, mais on constate que ce fait ne les empêche pas de continuer à s'enrichir considérablement. En période de crise, il est inéquitable de ne demander un effort qu'aux seules personnes défavorisées. Dès lors, il serait souhaitable que l'exécutif et le législatif d'aujourd'hui aient encore à cœur de manifester un certain sens de la solidarité et de la justice sociale.

Le peuple doit reprendre ses droits. Le POP : avec Vous, pour Vous !